



BELGIQUE

54^{ième} Commission de la Condition de la Femme : Pékin +15

S.E. M. Pascal Smet, Ministre flamand de l'Enseignement, de la Jeunesse
et de l'Égalité des Chances

Monsieur le Président,

La Belgique adhère à la déclaration commune exprimée au nom de l'Union européenne.

En premier lieu, j'aimerais réaffirmer, au nom de mon pays, un soutien inconditionnel au contenu et à la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action de Pékin. La Belgique se réjouit également de participer aux autres événements importants organisés au sein des Nations Unies qui mettent à l'honneur les droits des femmes et leur autonomisation tels que la célébration du 30^{ème} anniversaire de la convention CEDAW, le Sommet sur le suivi des Objectifs de développement du millénaire sous l'angle du genre en juillet 2010 et le 10^{ème} anniversaire de la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité en octobre prochain.

Durant ces dernières années, les efforts de la Belgique se sont concentrés sur le **renforcement des mécanismes institutionnels** consacrés à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes. L'existence de la Commission Femmes et Développement et du Conseil pour l'Égalité des chances entre les hommes et les femmes, la création de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes en 2002 et du Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes en 2003 et les 13 points focaux antidiscrimination implantés en 2008 en région flamande, ainsi que le soutien octroyé aux organisations coupoles des femmes illustrent cette priorité.

Par ailleurs, tous les niveaux de pouvoir de mon pays ont entrepris en 2007 et 2008 une **réforme profonde de leurs législations antidiscrimination** en vue d'améliorer la protection des personnes contre toutes les formes de discriminations. Cette réforme est accompagnée de séminaires d'information et de campagnes de lutte contre la discrimination au niveau fédéral, régional et communautaire.

La plupart des niveaux de pouvoirs ont développé des instruments ambitieux visant à **l'intégration structurelle de la dimension de genre dans toutes les politiques**, à travers des mesures législatives contraignantes et des programmes d'action gouvernementale. Sensibiliser tous les responsables politiques et les administrations sur la nécessité de changer les pratiques existantes et améliorer la gouvernance reste cependant encore un défi.

J'aimerais épinglez **deux bonnes pratiques visant à éliminer l'écart salarial** persistant: L'existence depuis 2006 d'un rapport annuel mesurant au niveau national l'écart salarial pour aider les pouvoirs publics à la prise de mesures appropriées et, d'autre part, la mise en ligne d'une check list pour assister les employeurs à faire usage de classifications de fonctions non sexistes.

Depuis 1999, la Belgique dispose d'une loi plaçant le thème de l'égalité entre hommes et femmes au coeur de ses activités de coopération au développement. La Belgique consacra, en 2010, **0,7% de son PIB** à la politique de coopération au développement. Dans le cadre de cet engagement ferme, existe une volonté politique claire d'accroître l'investissement en faveur de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Sur base du *gender policy marker (CAD/OCDE)*, on estime d'ailleurs qu'en 2008, 60% du budget de la Coopération belge au développement était « sensible » au genre par rapport à 50% en 2007.

La Belgique dispose depuis le début de cette année d'un **plan d'action national mettant en œuvre la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité** fédérant les actions de nombreux départements ministériels. Un **nouveau plan de lutte contre la violence à l'égard des femmes** pour la période 2008-2010 coordonne également efficacement les nombreuses actions de tous les niveaux de pouvoirs et nous sommes prêts à partager notre méthodologie multidisciplinaire.

Notre pays est aussi attentif à développer une expertise spécifique en matière de **soins et de droits à la santé sexuelle et reproductive**. Le Centre de services et d'expertise *Sensoa* concernant la santé sexuelle et le vih/sida en Flandres d'une part, et le site Internet, www.bougetapomme.be financé par la Communauté française, d'autre part, constituent des références à destination des jeunes et des professionnels dans tous les domaines de la sexualité.

Cependant, ne nous voilons pas la face ! Les principales difficultés auxquelles nous restons confrontés demeurent le **manque de conscientisation** et d'engagement de la plupart des décideurs, des parlementaires, des administrations, des partenaires sociaux et des citoyens sur la priorité à donner à la réalisation de l'égalité entre les hommes et femmes pour garantir une croissance économique durable et le bien-être dans nos sociétés. Nous affrontons trop souvent cette question au sein d'un cercle restreint de convaincu-es et avons dû mal à externaliser cette préoccupation.

Renforçons donc notre action sur l'amélioration de cette **prise de conscience auprès de tous les acteurs et actrices de la société**, en mettant l'accent sur la formation des enseignant-e-s et des fonctionnaires des services publics. Ce défi est à relever d'urgence en cette période de crise financière sans précédent. Toute réduction des moyens consacrés aux acteurs oeuvrant dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes et aux actions menées pour mettre en œuvre la plateforme d'action de Pékin n'est pas acceptable. C'est un obstacle à surmonter si l'on veut que la **nouvelle entité genre**, en cours de création au sein des Nations Unies, soit dotée d'un mandat suffisamment étendu et de moyens budgétaires et humains appropriés garantissant son efficacité.

Je vous remercie pour votre attention.